



## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE SON CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **1. INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE**

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, modifié par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, « le Président du Conseil de Surveillance rend compte, dans un rapport à l'Assemblée Générale joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Sur le second point, ce rapport a été établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles qu'il coordonne au Président du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un bilan sur les procédures de contrôle interne et dans le cadre des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités.

Ces travaux ont été soumis au collège des commissaires aux comptes et, pour avis, au Comité d'Audit avant d'être présentés au Conseil de Surveillance.

### **2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **2.1. MISSIONS DU CONSEIL**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'AREVA par le Directoire. Le Conseil de Surveillance est régulièrement tenu informé par le Directoire, en prenant connaissance des rapports trimestriels de celui-ci, de la marche des affaires et de l'activité d'AREVA et du Groupe. Dans le cadre de sa mission de surveillance, il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge nécessaires.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et propose à l'Assemblée Générale leur révocation. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, sur convocation de son Président, ou à défaut, du Vice-Président, et au moins une fois par trimestre pour examen du rapport du Directoire.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de la séance est prépondérante.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation. Il délibère sur la stratégie générale d'AREVA et du Groupe ; les budgets annuels et les plans pluriannuels d'AREVA, de ses filiales directes et du Groupe sont soumis à son approbation ainsi que les opérations des filiales, lorsque leur objet est visé à l'article 23-2 des statuts.

L'article 23-2 des statuts soumet à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, dans la mesure où elles portent sur un montant supérieur à 80 millions d'euros, les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de modifier le capital social,
- les décisions significatives d'implantation en France et à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,
- les prises, extensions ou cessions de participations dans toutes sociétés créées ou à créer,
- les échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- les acquisitions d'immeubles,
- en cas de litige, les traités, compromis ou transactions,
- les décisions relatives aux prêts, emprunts, crédits et avances,
- les acquisitions ou cessions, par tout mode, de toutes créances.

Par ailleurs, les propositions d'affectation du résultat de l'exercice social présentées par le Directoire sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 a autorisé le Directoire à réaliser diverses opérations dans la limite des seuils suivants :

- les cessions d'immeuble par nature dans la limite d'un montant de 30 millions d'euros,
- la constitution de sûretés en garantie des engagements pris par la société dans la limite d'un montant de 80 millions d'euros par année et sous réserve que chaque engagement n'excède pas un montant de 30 millions d'euros.

Ce même Conseil a arrêté son règlement intérieur qui précise notamment :

- la création et le fonctionnement des quatre Comités décrits ci-après,
- les modalités de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance,
- les conditions d'élaboration du calendrier des réunions du Conseil de Surveillance,
- les moyens mis à disposition des membres du Conseil de Surveillance élus par le personnel.

Le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2005 a décidé de compléter son règlement intérieur pour lui permettre ainsi qu'à ses comités de se réunir en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication comme l'autorise désormais la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 a décidé de modifier l'appellation du Comité de Suivi de la Couverture des Charges d'Assainissement et de Démantèlement qui est devenue le Comité de Suivi des Obligations de fin de Cycle. Le point I.1.D du règlement intérieur a été modifié en conséquence.

Le Conseil de Surveillance du 29 juin 2006 a réitéré l'autorisation conférée au Directoire :

- par le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 pour réaliser diverses opérations dans la limite des mêmes seuils précités,
- par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2005 pour accorder des cautions, avals et garanties au nom d'AREVA en vertu de l'article L. 225-68 du Code de commerce, dans les mêmes conditions et pour un montant maximum de 550 millions d'euros.

## 2.2. COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres de Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires et du titulaire des certificats de droits de vote, à l'exception des membres élus par le personnel salarié et des représentants de l'Etat.

Le Conseil de Surveillance est composé de dix membres au moins et de 18 membres au plus, y compris trois membres élus par le personnel salarié dans les conditions décrites ci-après et, le cas échéant, des représentants de l'Etat désignés en application de l'article 51 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996. Les trois membres représentant le personnel salarié sont élus, le premier par le collège des ingénieurs, cadres et assimilés, les deux autres par le collège des autres salariés.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de cinq ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance non élu par le personnel salarié prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Les membres du Conseil de Surveillance, autres que les représentants de l'Etat et que les membres élus par les salariés, peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale. Les fonctions d'un membre élu par le personnel salarié prennent fin soit lors de la proclamation des résultats de l'élection qu'AREVA est tenue d'organiser dans les conditions prévues par les statuts, soit en cas de cessation du contrat de travail ou de révocation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de la révocation.

Les membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les membres du Conseil de Surveillance non élus par les salariés peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, le Vice-Président assurant ces fonctions en cas d'absence ou d'empêchement du Président. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Au cours de l'année 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 2 mai 2006 a pris acte que les mandats de membres du Conseil de Surveillance étaient arrivés à expiration en particulier ceux de Messieurs Euan Baird, Gaishi Hiraiwa, Daniel Lebègue et Olivier Pagezy qui n'ont pas été proposés au renouvellement. Cette même Assemblée Générale, dans le cadre de résolutions présentées par l'Etat, a décidé de nommer Messieurs Patrick Buffet et Alain Bugat, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Messieurs Thierry Desmarest, Oscar Fanjul, Frédéric Lemoine, Philippe Pradel et Madame Guylaine Saucier, membres du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Depuis cette date, le CEA est représenté par Monsieur Olivier Pagezy et non plus par Monsieur Jacques Bouchard.

Le Conseil de Surveillance du 2 mai qui a suivi l'Assemblée Générale du même jour, a élu Monsieur Frédéric Lemoine comme Président et Monsieur Alain Bugat comme Vice-Président pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Ce même Conseil, conformément aux dispositions de l'article 1 du règlement intérieur, a décidé des nominations du Président et des membres des quatre Comités, sur proposition du Président du Conseil de Surveillance.

**Au 31 décembre 2006**, le Conseil de Surveillance est composé de 15 membres dont 5 (Madame Guylaine Saucier et Messieurs Patrick Buffet, Thierry Desmarest, Oscar Fanjul, Frédéric Lemoine) sont indépendants au sens de la définition suivante : s'inspirant des principes de bonne gouvernance communément admis et notamment du Rapport Bouton, sont considérées comme indépendantes les personnes ne possédant pas ou ne représentant pas plus de 10 % du capital de la Société et n'ayant pas de lien financier ou commercial (en tant que client ou fournisseur) avec la Société.

### **Membres nommés par l'Assemblée Générale**

#### **Frédéric Lemoine (41 ans)**

Il a été coopté membre du Conseil de Surveillance par le Conseil du 8 mars 2005 en remplacement de Monsieur Philippe Pontet, démissionnaire, sa nomination ayant été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005. Le Conseil de Surveillance du 8 mars 2005 l'a élu Président du Conseil de Surveillance. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 l'a réélu **Président du Conseil de Surveillance**. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Frédéric Lemoine, Inspecteur des Finances, est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Frédéric Lemoine a été, au cours de son parcours professionnel, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République de 2002 à 2004 et directeur général adjoint chargé des finances du groupe Capgemini jusqu'en 2002.

Autres mandats :

- Gérant de LCE SARL,
- Administrateur et Président du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA,
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de Flamel Technologies,
- Membre du Conseil de Surveillance de Générale de Santé.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Cap Gemini France, Cap Gemini Hollande, Cap Gemini UK, Cap Gemini Poland et Cap Gemini Korea jusqu'en 2002.

#### **Alain Bugat (58 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance le 23 janvier 2003, sa nomination ayant été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2003. Le Conseil de Surveillance du 12 juin 2003 l'a élu Vice-Président du Conseil de Surveillance. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 l'a réélu **Vice-Président du Conseil de Surveillance**. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Alain Bugat est diplômé de l'Ecole Polytechnique, ingénieur général de l'Armement et diplômé de l'Ecole Nationale des Techniques Avancées.

Autres mandats :

- Administrateur Général et Président du Conseil d'Administration du CEA,
- Administrateur de DCN SA,
- Administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de AREVA NC,

- Membre du Conseil de Surveillance de CDC ENTREPRISES,
- Membre du Conseil de l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT) – Association.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur d'EDF jusqu'en 2004,
- Présidente du Conseil d'Administration de AREVA TA jusqu'en 2002,
- Président du Conseil de Surveillance de MVI technologies jusqu'en 2003.

#### **Patrick Buffet (53 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Patrick Buffet est ingénieur au corps des mines. Il est Délégué Général de Suez jusqu'au 30 juin 2007.

Autres mandats :

- Administrateur de Electrabel, Suez Tractebel, FLUXYS et SES (Suez Énergie Services)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Société Générale de Belgique, Tractebel, Degrémont, Suez Lyonnaise Telecom et du CEA jusqu'en 2003,
- Membre du Conseil de Surveillance d'IXIS-CIB jusqu'en 2006,
- Membre du Conseil de Surveillance d'Elyo jusqu'en 2002,
- Administrateur de Caravelle Finances jusqu'en 2001,
- Membre du Conseil de Surveillance de Panoramet,
- Représentant permanent de Suez au Conseil d'Administration de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain jusqu'en 2001.

#### **Thierry Desmarest (61ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Thierry Desmarest est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur en chef au corps des mines. Il est Président du Conseil d'Administration de Total SA à compter du 14 février 2007 après avoir été Président Directeur Général de Total SA pendant dix ans.

Autres mandats :

- Président-Directeur Général de Elf Aquitaine,
- Administrateur d'Air Liquide,
- Administrateur de Sanofi-Aventis.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Néant.

**Oscar Fanjul (57 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Oscar Fanjul est diplômé PhD d'économie. Il est Vice-Président et Directeur Général de OMEGA Capital.

Autres mandats :

Administrateur du London Stock Exchange, Marsh & McLennan Companies, Lafarge, Acerinox et Inmobiliaria Colonial. Trustee International Accounting Standards Committee (IASC) Foundation. International Adviser Goldman Sachs.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur d'Unilever Plc jusqu'en 2006,
- Administrateur de Técnicas Reunidas jusqu'en 2005,
- Administrateur de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria jusqu'au 17 avril 2002,
- Président de Hidroeléctrica del Cantábrico jusqu'au 17 mai 2001.

**Philippe Pradel (50 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Philippe Pradel est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA). Il est Directeur de l'Energie Nucléaire du CEA.

Autres mandats :

- Représentant permanent du CEA au Conseil d'Administration de AREVA TA.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de AREVA NC Inc jusqu'en 2005,
- Administrateur de COMURHEX jusqu'en 2005,
- Administrateur de MELOX SA jusqu'en 2003 puis représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de MELOX SA jusqu'en 2005,
- Représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de SOCODEI jusqu'en 2005,
- Administrateur de EMA jusqu'en 2005,
- Administrateur de AREVA NC Deutschland jusqu'en 2005,
- Administrateur de SGN jusqu'en 2005,
- Représentant permanent de AREVA NC au Conseil d'Administration de TN International jusqu'en 2005,
- Président du Conseil de Direction et Administrateur de COMMOX GIE jusqu'en 2005.

**Guylaine Saucier (60 ans)**

Elle a été nommée membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Guylaine Saucier est Expert Comptable et diplômée d'une licence d'HEC Montréal.

Autres mandats :

- Administrateur d'Axa Canada,
- Administrateur de Petro-Canada,
- Administrateur de la Banque de Montréal,
- Administrateur de Altran Technologies jusqu'à sa démission en date du 15 février 2007,
- Administrateur de CHC Helicopter Corp.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Présidente du Comité mixte sur la Gouvernance d'entreprise (ICCA-CDNX-TSX) jusqu'en 2001,
- Administrateur de Nortel Networks jusqu'en 2005,
- Administrateur de Tembec Inc. jusqu'en 2005.

### **Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), représenté par Olivier Pagezy**

Le CEA est membre du Conseil de Surveillance depuis le Conseil de Surveillance du 18 juillet 2001. Sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 l'a renommé membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Le CEA est représenté par Olivier Pagezy (38 ans). Olivier Pagezy est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est Directeur Financier du CEA et inspecteur des finances.

Autres mandats :

- Administrateur de CEA Valorisation et de Co-Courtage Nucléaire.

Autres mandats du CEA :

- Administrateur de Brevatome (société française pour la gestion des brevets d'applications nucléaires), de CEA Valorisation et de AREVA TA.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Sofratome jusqu'en 2003.

### **Membres représentant l'Etat, nommés par arrêté ministériel**

**Luc Rousseau** (49 ans).

Il a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 11 mars 2005, publié au JO du 25 mars 2005, en remplacement de Jean-Pierre Falque-Pierrotin. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, il a été renommé par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Luc Rousseau est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur au corps des mines.

Monsieur Rousseau occupe les fonctions de Directeur Général des Entreprises au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Autres mandats :

- Membre du Comité de l'Energie Atomique,
- Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration de La Poste et d'OSEO Innovation,
- Commissaire du Gouvernement au Conseil de Surveillance de l'All,
- Membre du Conseil d'Administration du GIP ANR,

- Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de la Cité des Sciences et de l'Industrie,
- Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de l'AFII.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :  
Néant.

#### **Dominique Maillard (56 ans)**

Il a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 28 juin 2001, publié au JO du 30 juin 2001. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, Il a été renommé par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006 et remplacé par arrêté ministériel du 1 mars 2007 publié au JO du 3 mars 2007 par Pierre-Franck Chevet dont le mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Dominique Maillard est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur au corps des mines. Il occupe les fonctions de Directeur Général de l'Energie et des Matières Premières au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie jusqu'à son remplacement par **Pierre-Franck Chevet**, ingénieur général des mines, nommé par décret en conseil des ministres du 22 février 2007 publié au JO du 23 février 2007.

Autres mandats :

- Administrateur, représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de La Poste et de l'Institut Français du Pétrole,
- Commissaire du Gouvernement auprès de AREVA NC, de l'ANDRA et de la Commission de régulation de l'Energie,
- Membre du Comité directeur de l'Agence Internationale de l'Energie et du Comité de l'Energie Atomique.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de l'ERAP jusqu'en 2006,
- Administrateur, représentant l'Etat, au Conseil d'Administration de l'ADEME jusqu'en 2001.

#### **Philippe Faure (56 ans)**

En remplacement de Jean-Pierre Lafon nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 15 décembre 2004 publié au JO du 24 décembre 2004 dont le mandat a pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, Philippe Faure a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Philippe Faure est lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Il occupe les fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

Autres mandats :

- Administrateur d'EDF,
- Représentant du MAE au Conseil d'Administration d'ENA,
- Administrateur de GIP/France-coopération Internationale,
- Administrateur de Cultures France.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :  
Néant.

**Bruno Bézard** (43 ans)

Il a été nommé représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance par arrêté ministériel du 22 juillet 2002, publié au JO du 26 juillet 2002, en remplacement de Nicolas Jachiet. Son mandat ayant pris fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, il a été renommé par arrêté ministériel du 26 avril 2006 publié au JO du 11 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Bruno Bézard, Inspecteur Général des Finances, est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Il a occupé les fonctions de Directeur Général adjoint de l'Agence des Participations de l'Etat à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie jusqu'à sa nomination de Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat par arrêté ministériel du 26 février 2007 publié au JO du 27 février 2007.

Autres mandats :

- Administrateur de SNCF, EDF, France Télévisions et de La Poste.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de France Telecom du 23 juillet 2002 au 1<sup>er</sup> octobre 2002,
- Administrateur de Renault jusqu'en 2003.

**Membres représentant les salariés et élus par le personnel**

**Jean-Claude Bertrand** (55 ans)

Elu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de mai/juin 2007.

Monsieur Bertrand est chargé des missions développement économique local AREVA NC/Pierrelatte.

Autres mandats :

- Administrateur du collège des Alexis à Montélimar.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Néant.

**Gérard Melet** (49 ans)

Elu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de mai/juin 2007.

Monsieur Melet est Acheteur Principal à la Direction Achats d'AREVA NC/La Hague.

Autres mandats :

Néant.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Néant.

**Alain Vivier-Merle (58 ans)**

Elu par le collège des ingénieurs et des cadres lors des élections du 20 juin 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction au Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de mai/juin 2007.

Monsieur Vivier-Merle est Chargé de Mission Marketing AREVA NP-Lyon.

Autres mandats :

- Président du Conseil de Surveillance de FCPE Framepargne,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA diversifié équilibré.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de Surveillance de Sogepan A jusqu'en 2004,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA Monétaire jusqu'en 2004.

Assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance, le représentant de la Délégation Unique du Personnel d'AREVA. Patrick Germain qui a remplacé Christophe Xerri. Début 2007, Marcel Otterbein a remplacé Patrick Germain dans ces fonctions.

**Contrôle général économique et financier**

Il est précisé que Madame Anne-Dominique Fauvet a été nommée chef de mission du contrôle général économique et financier près le CEA par arrêté ministériel du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 15 février 2006. Elle est également chargée du contrôle général sur AREVA et assiste aux réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés.

**Censeurs :**

Les statuts d'AREVA prévoient en outre que le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs censeurs qui ont pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans l'exercice de sa mission de contrôle, et qui participent aux réunions du Conseil de Surveillance sans voix délibérative.

Aucun censeur n'a été désigné à ce jour.

**Secrétaire du Conseil**

Monsieur Bernard de GOUTTES, Directeur Juridique du Groupe, assure les fonctions de secrétaire du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être contactés au 33 rue La Fayette à Paris (75009).

**2.3. TRAVAUX DU CONSEIL**

**Conseil de Surveillance 2006**

En 2006, le Conseil s'est réuni au siège social à six reprises (taux de présence : 89 %).

Au cours de ses réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- Le 8 mars 2006 : le Conseil de Surveillance a examiné les comptes de 2005 arrêtés par le Directoire et approuvé la proposition de dividende de 9,87 euros par action. Le Conseil a arrêté les termes de son rapport et pris connaissance du rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôle interne, en application de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005.
- Le 2 mai 2006 : le Conseil de Surveillance, a élu Monsieur Frédéric Lemoine comme Président du Conseil de Surveillance et Monsieur Alain Bugat comme Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 1 du règlement intérieur, a également décidé des nominations du Président et des membres des quatre Comités, sur proposition du Président du Conseil de Surveillance (voir ci-après la composition des comités).

Après une présentation par le Directoire de la situation actuelle d'AREVA et de ses principaux projets dans les pôles amont, réacteurs et services et aval ainsi que dans l'activité de T&D, le Conseil de Surveillance a autorisé sa filiale AREVA NC à finaliser un projet dans l'activité or avec la société canadienne, La Mancha Resources Inc (« La Mancha »), cotée à la bourse de Toronto.

- Le 29 juin 2006 : le Conseil de Surveillance, sur la base d'un projet proposé par le Comité Stratégique, a délibéré, comme les statuts d'AREVA le prévoient, sur la stratégie générale de la société pour les cinq années à venir en arrêtant les objectifs assignés par le Conseil de Surveillance au Directoire pour son mandat 2006-2011. En application de l'article 23-1 des statuts, le Conseil a, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, nommé les membres du Directoire pour une durée de cinq ans : Madame Anne Lauvergeon, Présidente du Directoire, Monsieur Gérald Arbola, Directeur général délégué, et Messieurs Didier Benedetti et Vincent Maurel. Ce même Conseil, après avis favorable du Comité Stratégique sur l'évolution du dossier Georges Besse II, a autorisé l'acquisition par Areva NC de 50% des titres de la joint-venture ETC, permettant ainsi au Groupe d'accéder à la technologie de la centrifugation. Enfin, Le Conseil, après avis favorable du Comité Stratégique, a approuvé le projet « Forges du Creusot » tel que présenté par le Directoire et a autorisé le Directoire à continuer le processus d'acquisition.
- Le 27 septembre 2006 : le Conseil de Surveillance a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006 et en particulier les faits marquants de la période concernant notamment l'état d'avancement de l'exécution du contrat OL3 en Finlande et le plein succès du redressement du pôle T&D. Le Conseil a également autorisé le Directoire à consentir à un Syndicat de banques une garantie à hauteur de 350 millions de dollars canadiens en principal en contrepartie d'emprunts à moyen terme. Enfin, le Conseil a examiné et discuté les grandes lignes directrices de la politique de recherche et d'innovation du Groupe dans l'activité nucléaire, notamment pour les réacteurs, le traitement, le combustible et les autres étapes du cycle nucléaire puis dans l'activité transmission et distribution.
- Le 21 novembre 2006 : le Conseil de Surveillance, au vu des travaux du Comité d'Audit, a examiné le rapport établi par la Direction de l'Audit interne sur le retard du contrat OL3 en Finlande, la situation de ce projet en termes de provision pour la clôture de l'exercice 2006 et le plan d'actions correctrices à mettre en place pour remédier aux risques identifiés et aux difficultés rencontrées. Le Conseil a également approuvé les grandes orientations du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2007-2011 du groupe AREVA y compris sur la stratégie de développement dans les énergies renouvelables. Le Conseil, conformément à l'article 23.2 des statuts, a en outre autorisé le Directoire à négocier et conclure au nom d'AREVA une ligne de crédit syndiqué pour un montant maximum en principal de deux milliards d'euros et pour une durée maximum de 7 ans, destinée à financer les besoins généraux du Groupe.

- Le 20 décembre 2006 : le Conseil de Surveillance après avoir pris connaissance des travaux du Comité d'Audit a approuvé le projet de budget 2007 de la société, de ses filiales directes et du groupe pour les pôles amont, réacteurs et services, aval et transmission et distribution. Ce même Conseil a approuvé les objectifs des membres du Directoire pour 2007 proposés par le Comité des Rémunérations et des Nominations, ainsi que la nomination de Monsieur Luc Oursel comme Président de la SAS AREVA NP à effet du 2 janvier 2007, en remplacement de Monsieur Vincent Maurel

## **2.4. TRAVAUX DES QUATRES COMITES DU CONSEIL**

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités dont il fixe la composition, les attributions et la rémunération éventuelle des membres, et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 a mis en place un Comité stratégique, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations. Le Conseil de Surveillance du 10 décembre 2002 a par ailleurs créé un Comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006 a décidé de modifier l'appellation de ce Comité qui est désormais « Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle » ; ce même Conseil, conformément à l'article 1 du règlement intérieur, a décidé des nominations du Président et des membres des quatre Comités sur proposition du Président du Conseil de Surveillance.

Chaque réunion du Conseil est précédée en tant que de besoin de travaux approfondis des Comités spécialisés, dont le compte-rendu a été régulièrement diffusé aux membres du Conseil.

### **Comité stratégique**

Le Comité Stratégique comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Frédéric Lemoine (1) (Président), Bruno Bézard, Alain Bugat, Oscar Fanjul (1) et Luc Rousseau. Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité.

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Sa mission est d'éclairer le Conseil de Surveillance sur les objectifs stratégiques d'AREVA et de ses principales filiales et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Directoire au Conseil de Surveillance. Il veille à l'application de la politique stratégique d'AREVA et à sa mise en oeuvre au niveau des filiales. Il peut faire procéder à toutes études qu'il juge pertinentes et peut proposer toutes les orientations qu'il juge nécessaires.

Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2006, avec un taux de présence de 73 % :

- Le 26 juin 2006 : le Comité a examiné tout d'abord le dossier Georges Besse II et a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet pour doter le Groupe de nouvelles capacités d'enrichissement d'uranium. Le Comité a ensuite examiné l'intérêt stratégique du dossier Forges du Creusot afin d'assurer la maîtrise de l'approvisionnement en pièces forgées, notamment pour l'EPR ; il a émis un avis favorable à la poursuite de ce projet d'acquisition, sous réserve que les due diligences n'en modifient pas l'équilibre économique. Enfin, le Comité a décidé de proposer au Conseil de Surveillance du 29 juin 2006 d'assigner au Directoire d'AREVA un certain nombre d'objectifs constituant la « feuille de route » du Directoire pour son mandat 2006-2011.
- Le 12 septembre 2006 : le Comité a examiné les grandes orientations du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2007-2011 qui s'inscrit dans le cadre de la « feuille de route » que le Conseil a arrêtée avant le renouvellement du Directoire le 29 juin 2006. Après avoir demandé des éléments complémentaires sur les investissements consacrés aux énergies nouvelles, le Comité

a conclut ses travaux en constatant un avis favorable pour soumettre ce PAS à l'approbation du Conseil de Surveillance. Ce même Comité a également étudié un dossier sur la politique de recherche et d'innovation dans le Groupe.

- Le 22 novembre 2006 : le Comité a examiné plusieurs sujets importants dont la mise en œuvre du projet GBII, les priorités de la gamme des réacteurs, l'offre du Groupe en matière de démantèlement et d'assainissement, ainsi que l'avenir de l'énergie éolienne et les perspectives possibles pour AREVA.

### **Comité d'audit**

Le Comité d'audit comporte quatre membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Guylaine Saucier(1) (Président), Bruno Bézard, Jean-Claude Bertrand et Olivier Pagézy. Jean-Pierre Kaminski, responsable des normes et procédures comptables à la Direction Financière d'AREVA, assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance assiste aux séances du Comité.

(1)Membre du Conseil de Surveillance indépendant.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Il a pour mission d'apprécier et de contribuer à la définition des normes comptables, financières ou déontologiques, le cas échéant, qui devront être mises en œuvre par les différentes sociétés du Groupe tant en France qu'à l'étranger.

Il doit s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces normes et de l'efficacité des procédures de contrôle interne. Il établit des comptes rendus et réalise des études sur des points particuliers qui lui sont demandées par le Conseil de Surveillance ou qu'il effectue de sa propre initiative. Le Comité examine les projets de budgets, les projets de comptes annuels et les projets de plans pluriannuels d'Areva, de ses filiales directes et du groupe et soumet ses observations au Conseil de Surveillance. Pour les comptes annuels, il entend les Commissaires aux Comptes d'Areva et de ses filiales afin d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de vérification et de contrôle. Il est compétent pour vérifier la qualité des informations financières rendues publiques par Areva. A l'échéance des mandats des Commissaires aux Comptes, il propose au Conseil des successeurs ou le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes après qu'ait été opérée une mise en concurrence.

Le Comité veille à ce que soit établie une cartographie des risques susceptibles d'apparaître ou existant au sein du Groupe et apprécie les moyens prévus ou à prévoir pour éviter leur réalisation.

Sept réunions du Comité d'audit se sont tenues en 2006, avec un taux de présence de 96 % :

- Le 1 mars 2006 : le Comité a examiné les comptes de l'exercice 2005 et le projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- Le 21 juin 2006 : le Comité a examiné les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat OL3 en Finlande et la situation financière du projet en résultant. **Le Comité a également examiné la révision 1 du budget 2006.** Ce même Comité a par ailleurs étudié avec la Direction de l'Audit interne le déroulement du plan d'audit interne 2006 en demandant à être régulièrement informé sur la synthèse des conclusions et des recommandations importantes résultant des missions d'audit ainsi que leur suivi. Enfin, le Comité a examiné le planning d'arrêtés des comptes semestriels au 30 juin 2007 qui, en application de la loi « Breton » devront être publiés au plus tard le 31 août 2007.
- Les 18 et 25 septembre 2006 : le Comité a examiné la situation du projet OL3, les résultats consolidés au 30 juin 2006 et le projet de communiqué de presse.

- Le 31 octobre 2006 : le Comité, en présence des Commissaires aux comptes, a examiné tout d'abord les conclusions et les recommandations du rapport d'audit interne sur le projet OL3, la situation de ce projet et le plan d'actions à mettre en place. Le Comité a également étudié la question du renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes et a fait acter qu'un appel d'offres serait adressé à l'ensemble des cabinets susceptibles de concourir, sans exclusion a priori et que le processus comprendrait une audition des candidats par le Comité d'audit.
- Les 7 et 18 décembre 2006 : les travaux du Comité ont porté principalement sur le réexamen de la situation du projet OL3 et ses conséquences budgétaires à la lumière des derniers éléments d'information. Le Comité d'Audit a également examiné la révision 2 du Budget 2006 et le Budget 2007. Le Comité a enfin étudié la cartographie des risques et le plan d'audit interne en fixant les priorités devant guider le contrôle des risques : la sûreté et la sécurité des installations, la gestion des grands projets ainsi que les questions d'éthique et la gestion des intermédiaires commerciaux.

### **Comité des rémunérations et des nominations**

Le Comité des rémunérations et des nominations comporte trois membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Frédéric Lemoine (1) (Président), Bruno Bézard et Patrick Buffet (1). Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres.

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Au titre des rémunérations, le Comité a pour mission de proposer au Conseil de Surveillance le montant des rémunérations, les régimes de retraite et de prévoyance, les avantages en nature des mandataires sociaux d'AREVA sur la base d'éléments comparatifs du marché ainsi que sur l'évaluation des performances individuelles. Dans ce cadre, le Comité examine l'opportunité et les modalités de mise en œuvre de plans d'actionnariat au profit des mandataires sociaux, de l'encadrement et du personnel tant d'AREVA que de ses filiales directes ou indirectes. S'agissant des nominations, il examine les dossiers des personnalités pressenties aux fonctions de membres du Directoire et communique son avis au Conseil de Surveillance. Le Comité donne également son avis au Conseil de Surveillance sur les nominations des dirigeants des sociétés de premier rang du Groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à six reprises en 2006, avec un taux de présence de 94 % :

- Les 30 janvier et 9 février 2006 : le Comité a examiné et émis un avis favorable sur les objectifs 2006 pour les membres du Directoire, leur rémunération annuelle fixe et leur part variable ainsi que sur le montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance. Le Comité a également examiné la situation de M. Jean-Lucien Lamy, ancien membre du Directoire ayant quitté le groupe en 2005 à la suite de la cession de FCI.
- Le 31 mars 2006 : le Comité a examiné des propositions de modification de certains contrats de travail. Il a également arrêté les propositions de bonus 2005 pour les membres du Directoire.
- Le 20 juin 2006, le Comité a proposé la nomination par le prochain Conseil de Surveillance d'Anne Lauvergeon, de Gérald Arbola, Didier Benedetti et Vincent Maurel comme membres du Directoire, ainsi que leurs fonctions respectives. Le Comité a également émis des propositions sur les conditions de rémunération du Président et des membres du Directoire.
- Les 6 et 13 décembre 2006 : le Comité a examiné la situation de Vincent Maurel et les conditions du non renouvellement de son mandat de Président de la SAS AREVA NP arrivant à expiration. Le Comité a émis un avis favorable pour la nomination de Luc Oursel à compter du 2

janvier 2007. Le Comité a également arrêté les objectifs quantitatifs et qualitatifs de 2007 des membres du Directoire.

### **Comité de suivi des obligations de fin de cycle**

Le Comité comporte cinq membres au maximum, désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Patrick Buffet (1) (Président), Bruno Bézard, Dominique Maillard, Gérard Melet, Philippe Pradel. Christian Petit, Directeur Financier d'AREVA NC assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance assiste aux réunions de ce Comité. (1) Membre du Conseil de Surveillance indépendant.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Le Comité a pour mission de contribuer au suivi du portefeuille d'actifs dédiés, constitué par les filiales d'AREVA pour couvrir leurs charges futures d'assainissement et de démantèlement. A ce titre, il examine, sur présentation par AREVA de documents appropriés incluant une charte de gestion, l'évaluation selon un échéancier pluriannuel des charges futures d'assainissement et de démantèlement dans les sociétés concernées du Groupe, les modalités de constitution, de fonctionnement et de contrôle des fonds dédiés à la couverture de ces charges dans ces sociétés et la politique de gestion des actifs financiers correspondants. Ces différents points font l'objet d'avis et de recommandations du Comité au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut entendre les établissements financiers conseils choisis par les sociétés responsables de la gestion des fonds.

Le comité de suivi des obligations de fin de cycle s'est réuni à cinq reprises en 2006, avec un taux de présence de 86 % :

- Le 31 janvier 2006 : le Comité a examiné l'estimation des passifs de démantèlement et des actifs de couverture à fin 2005 ainsi que les propositions du Directoire concernant le niveau de dotation du fonds dédié au démantèlement et l'allocation stratégique d'actifs à retenir.
- Le 22 mars 2006 : le Comité a examiné les nouvelles propositions du Directoire en matière de gestion d'actifs et les conséquences quant au mandat de conseil confié à AXA-I.M. Le Comité a recommandé le lancement d'appels d'offres pour la sélection de plusieurs gérants.
- Le 15 juin 2006 : le Comité a accepté qu'AXA-I.M. renonce à son mandat de conseil pour confier celui-ci à Mercer. Le Comité a également recommandé le lancement de la réalisation par Mercer du cahier des charges de l'appel d'offres pour la sélection de plusieurs gérants de fonds et actifs diversifiés ainsi que la sélection du dépositaire-valorisateur. Le Comité a par ailleurs examiné les principes de gestion et de gouvernance des actifs financiers proposés par le Directoire en particulier en matière de choix des valeurs, de ratio de dispersion et de ratio d'emprise.
- Le 19 juillet 2006 : le Comité a analysé les objectifs de performance et les contraintes de la gestion des portefeuilles. Le Comité a demandé à Mercer un argumentaire présentant les avantages et inconvénients en termes de risque et de performance des deux possibilités de gestion consistant à retenir un ou plusieurs gestionnaires intervenant sur le portefeuille d'actions en direct. Le Comité a proposé de limiter les placements en dehors de la zone euro pour le portefeuille d'actions en direct, à 10% de ce portefeuille. Le Comité a validé le calendrier des opérations d'appels d'offres pour la sélection des différents gérants d'actions et autres placements.
- Le 5 décembre 2006 : le Comité, avec l'assistance de Mercer, a analysé l'impact, dans les règles de gestion des portefeuilles, du projet de décret d'application de la loi déchets du 28 juin 2006 ainsi que ceux découlant de la loi de finances pour 2007 sur la modification du régime de taxation des plus values de cession de titres. Après présentation du dépouillement des appels

d'offres concernant d'une part le mandat de gestion du portefeuille actions et d'autre part le mandat du conservateur/distributeur, le Comité a recommandé de retenir AGF AM comme « preferred bidder » pour le portefeuille actions et BNP Paribas 2S comme conservateur/distributeur.

### 3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### 3.1. VALEURS DU GROUPE ET PRINCIPES D'ACTION

Le développement durable est au cœur de la stratégie industrielle du Groupe AREVA avec l'ambition d'une croissance rentable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.

Cette démarche s'articule autour de dix engagements :

- Gouvernance.
- Progrès continu.
- Respect de l'environnement.
- Performance économique.
- Prévention et maîtrise des risques technologiques.
- Innovation.
- Implication sociale.
- Intégration dans les territoires.
- Dialogue et concertation.
- Satisfaction des clients.

Pour appuyer cette démarche, AREVA :

- s'est doté d'une Charte des Valeurs visée par le Conseil de Surveillance et communiquée à l'ensemble du personnel
- favorise la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne appropriés dans l'ensemble de ses entités.

#### 3.2. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne permet au Groupe de sécuriser l'atteinte de ses objectifs et de gérer ses risques.

Les procédures de contrôle interne du Groupe basées sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO), sont constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein de ses organisations, visant à :

- S'assurer que ses activités, ainsi que les comportements de ses membres,
  - se conforment aux lois et règlements ;
  - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de politique de gestion des risques.
- Assurer le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- Vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe et de ses filiales.

Les procédures de contrôle interne contribuent, d'une façon générale, à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Cependant, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, elles offrent une assurance raisonnable, mais ne représentent pas une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs du Groupe.

### **3.3. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES**

Une cartographie des risques a été mise en place par le Groupe dès sa création. La Direction des Risques et Assurances d'AREVA en assure une mise à jour annuelle. Celle-ci est présentée au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance en présence du Directeur de l'Audit.

Pour leurs activités respectives, les entités du Groupe recensent, analysent et mesurent les risques et élaborent des plans d'atténuation des risques. Des actions en vue d'identifier les risques de fraude et de mettre en place des dispositifs de prévention de ces risques ont notamment été menées en 2006.

Les principaux facteurs de risque identifiés ainsi que les procédures de gestion des risques sont décrits dans le rapport annuel dans le chapitre « Risques et assurances ». Les questions de sûreté nucléaire et de sécurité industrielle, qui font l'objet à tout niveau dans le Groupe d'une priorité absolue, y sont notamment évoquées ; elles ne sont pas traitées dans le présent rapport.

### **3.4. ACTEURS ET STRUCTURES EXERCANT DES ACTIVITES DE CONTROLE**

La mise en œuvre des procédures de contrôle interne fait l'objet d'une démarche de l'ensemble du Groupe et est assurée par l'ensemble du personnel, sous la responsabilité du management.

En matière de gouvernement d'entreprise, AREVA a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont ainsi clairement distingués des pouvoirs de contrôle et de décision exercés par le Conseil de Surveillance et l'assemblée générale des actionnaires.

Le Directoire d'AREVA et son Comité Exécutif, l'un et l'autre notamment composés des mandataires sociaux des filiales de premier rang, ~~définissent les objectifs du Groupe~~, conçoivent et supervisent les dispositifs de contrôle interne.

Le pilotage des activités s'appuie sur des délégations de pouvoir en place assurant la conformité du processus de décision aux principes du gouvernement d'entreprise.

Un comité exécutif nucléaire dont les membres sont notamment les principaux responsables du secteur nucléaire en France, en Allemagne, et aux Etats-Unis se prononce sur tout dossier impliquant un engagement financier significatif ou ayant une dimension stratégique ou commerciale forte.

Les directions support procèdent, dans leur domaine d'expertise, à des contrôles spécifiques (Direction de l'Audit, Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Stratégie, Direction des Systèmes d'Information, Direction du Patrimoine et de la Protection des Personnes...).

Différents acteurs de la Direction du Contrôle Financier (responsables opérationnels et financiers des entités de gestion, contrôleurs financiers des BU et des Filiales, service consolidation d'AREVA, business analysts,...) effectuent notamment des analyses et validations de l'information financière, elle-même soumise pour les points les plus importants au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

### **3.5. PROCEDURES GENERALES DE CONTROLE INTERNE**

Depuis sa création, AREVA ne cesse de renforcer l'organisation de ses structures et ses procédures de contrôle interne.

Le Groupe s'est notamment doté d'une Charte des Valeurs qui fixe des règles de conduite auxquelles doivent souscrire, en signant des lettres de conformité, tous les dirigeants du Groupe. Ces règles découlent d'une volonté affirmée par AREVA d'assumer ses responsabilités, notamment en matière de protection des droits de l'homme, de développement durable, de respect des traités, lois et règlements, de performance, de sincérité des communications, de

protection des personnes et des biens et de progrès continu. La charte dispose que quiconque peut avertir sans délai la hiérarchie s'il constate un dysfonctionnement caractérisé ou un manquement à une obligation légale ou réglementaire et fixe des règles précises, notamment en matière de délit d'initié, de conflit d'intérêt et de traçabilité des paiements.

La diffusion des notes d'organisation et des normes et procédures applicables pour l'ensemble du Groupe se fait désormais au moyen d'un applicatif informatique dédié. Sur cette base, les filiales du Groupe définissent leurs propres procédures et modes de gestion spécifiques (certification ISO, délégations de pouvoir, dispositifs d'approbation des offres et des investissements, démarches de progrès continu,...).

### **3.6. PROCEDURES RELATIVES A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

#### Organisation générale

L'organisation matricielle du groupe, ainsi que l'intégration des cycles et des différentes phases (statutaires et de gestion) du calendrier de reporting et de consolidation, assurent une bonne articulation entre les dimensions légales et managériales du groupe et l'unicité de l'information financière.

Les remontées et les traitements d'informations s'organisent autour de deux échelons opérationnels : entité de gestion (1er niveau de production de l'information) et Business Unit (maille élémentaire de management et d'analyse de performance pour le groupe).

Des instructions de consolidation sont émises par la Direction du contrôle financier du groupe lors des arrêtés semestriels et annuels. Elles détaillent, entre autres :

- le calendrier d'élaboration de l'information comptable et financière pour les besoins des comptes publiés,
- le processus de validation de cette information,
- les points d'attention spécifiques, en fonction des sujets complexes, des évolutions légales et des nouvelles procédures internes émises,
- les correspondants de consolidation en central, qui sont responsables de la validation des traitements de consolidation sur un portefeuille d'entités ainsi que d'analyses transversales (correspondant aux notes annexes aux comptes consolidés) pour l'ensemble du groupe.

La communication financière est articulée autour des 4 pôles (Amont, Réacteurs et Services, Aval, T&D) et est fondée sur les données des états financiers statutaires, ce qui assure une grande cohérence.

#### Système d'information

L'existence d'un logiciel commun et sécurisé de reporting et de consolidation est un facteur important d'accélération, d'harmonisation et de fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière.

Les informations y sont enregistrées par les personnes habilitées au niveau des entités, selon le calendrier et les instructions définies par la Direction du contrôle financier, qui assure également l'administration du système. Des interfaces automatiques avec les systèmes comptables locaux ainsi que les contrôles réalisés aux différentes étapes du processus assurent la fiabilité des enregistrements.

#### Application et maîtrise des règles comptables

Le référentiel comptable et financier du groupe couvre les principaux postes des états financiers du groupe. Sauf exception, ces règles s'appliquent à l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation du groupe. Ce référentiel a été revu en profondeur à l'occasion de la transition du groupe vers les nouvelles normes IFRS (en 2005). Il comprend notamment :

- Un lexique, qui définit les agrégats des états financiers et les indicateurs de performance au sein du groupe,

- Le plan comptable annoté,
- Les procédures applicables émises par la Direction du contrôle financier.

Ce référentiel est complété par les procédures et instructions émises et revues régulièrement par les autres départements de la Direction financière (Direction des opérations financières et de la trésorerie, Direction de la communication financière, Direction fiscale) et les filiales, et inclut des procédures et instructions traitant spécifiquement du contrôle interne et de la fraude.

La fonction normes et procédures au sein de la Direction du contrôle financier est garante de la définition et de la diffusion des informations relatives à la mise en œuvre des normes, des procédures et des principes et règles comptables et de gestion. Elle assure également une veille réglementaire.

Des contrôles sont réalisés aux différentes étapes du processus de consolidation :

- soit de manière automatique par le logiciel de consolidation (contrôle des grands équilibres comptables, traçabilité des données, intégrité des données, contrôles d'accès)
- soit de manière manuelle par le service consolidation, les contrôleurs financiers et les business analysts.

### **3.7. DISPOSITIF D'EVALUATION DES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

Le Groupe AREVA met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de contrôle interne sous la supervision du Directoire et sous la surveillance du Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

L'efficacité des procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe est évaluée par la Direction de l'Audit qui rend compte au Directoire et au Comité d'Audit. Ses missions, dont les thèmes découlent de la cartographie des risques du Groupe, sont conduites conformément à une charte d'audit et dans le respect des normes professionnelles définies par l'IIA-IFACI.

Les recommandations qui en découlent donnent lieu à des actions de progrès dont le suivi mené en concertation avec les responsables concernés, a été mieux structuré en 2006.

Par ailleurs, deux démarches d'autoévaluation des procédures sont déployées dans l'ensemble des entités du Groupe au travers :

- D'une part, du questionnaire « AREVA Way », pour soutenir la mise en œuvre de démarches de progrès continu,
- D'autre part, du questionnaire de « Self Audit », pour permettre aux entités d'améliorer plus spécifiquement leur contrôle interne.

En 2006, ce questionnaire, revu par le collège des commissaires aux comptes, a été déployé dans 256 entités à travers 45 pays. La version 2006 de ce questionnaire intègre les nouvelles procédures Groupe et a été renforcée dans le domaine de la gestion de projet.

La fiabilité d'une partie des réponses apportées au questionnaire a été revue conjointement par la Direction de l'Audit et le collège des commissaires aux comptes, dans 44 entités, représentant environ 65% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

L'ensemble de ce dispositif n'a pas révélé de dysfonctionnements susceptibles d'avoir à l'avenir une incidence majeure sur l'activité et les comptes du Groupe.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a amélioré ses dispositifs dans les domaines où il avait été indiqué dans le rapport de l'année précédente que des progrès devaient être réalisés, ainsi que dans la maîtrise des sérieuses difficultés opérationnelles apparues en 2006 dans la construction du premier EPR du monde en Finlande.

Il a été convenu de tirer toutes les leçons de ce projet au regard des différents processus concernant, d'une part, la préparation des grandes offres commerciales et, d'autre part, la conduite opérationnelle et le suivi financier des grands projets. Ces processus de contrôle seront régulièrement présentés au Comité d'Audit et feront partie des dispositifs de contrôle interne présentés par le Président du Conseil de Surveillance dans son prochain rapport annuel.

Le Président du Conseil de Surveillance  
Frédéric LEMOINE